



IA et conformité

Cadrer les usages dans son entreprise

3 h 30 · présentiel ou distanciel · individuel ou groupe de 8 maximum



POURQUOI CE MODULE EXISTE

Vos collaborateurs utilisent déjà l'intelligence artificielle. La question n'est plus de savoir s'il faut l'autoriser, mais dans quel cadre — avant qu'un incident ne tranche à votre place.

Ce module produit un document : votre charte d'usage interne. Pas un exposé réglementaire, mais un cadre praticable, écrit pendant la séance, adapté à votre structure et à vos données.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Public	Dirigeants, responsables des ressources humaines, responsables qualité, fonctions supports, délégués à la protection des données.
Prérequis	Aucun prérequis juridique ni technique. Une connaissance générale des données manipulées dans la structure est utile.
Durée	Demi-journée de 3 h 30. Format journée possible si la cartographie des données est étendue.
Modalités	Présentiel ou distanciel. Travail sur les données et les usages réels de votre organisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue du module, le participant est capable de :

1. Expliquer les principes du RGPD applicables aux usages de l'intelligence artificielle.
2. Classer les données de son organisation selon leur degré de sensibilité.
3. Identifier ce qui ne doit jamais être saisi dans un outil d'IA.
4. Poser le principe de validation humaine sur les traitements sensibles.
5. Organiser la traçabilité des productions assistées par IA.
6. Rédiger et diffuser une charte d'usage interne.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

- 1 Ce que dit le cadre** 45 min
Le RGPD appliqué à l'IA, sans jargon juridique. Où vont les données saisies, ce que disent réellement les conditions d'utilisation des outils courants.
- 2 Classer ses données** 1 h
Atelier : cartographie des données de votre structure, du public au strictement confidentiel, avec une règle de décision pour chaque niveau.
- 3 Validation humaine et traçabilité** 45 min
Quels traitements exigent un contrôle avant diffusion, et comment le documenter sans alourdir le quotidien.
- 4 Rédiger la charte** 1 h
Atelier : construction de votre trame à partir d'un modèle, adaptée à votre structure et à vos usages réels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Apports courts alternés avec des ateliers sur poste. Aucun exercice fictif : le participant travaille exclusivement sur son activité, ses documents et ses outils. Tout est construit en séance.

Production évaluée : la charte rédigée en séance est relue collectivement, article par article, et confrontée à trois situations concrètes soumises par le formateur. Un point de suivi de 30 minutes est proposé à quinze jours pour ajuster ce qui n'a pas tenu à l'épreuve du réel.

Ce que le participant emporte

Une trame de charte d'usage interne, adaptée à votre structure, prête à être relue par votre conseil juridique puis diffusée à vos équipes.

TARIFS

Formule	Base	Montant
Individuel — demi-journée de 3 h 30	100 €/h	350 €
Groupe jusqu'à 8 personnes — demi-journée	forfait	600 €
Point de suivi à 15 jours — 30 minutes	—	offert

TVA non applicable, article 293 B du CGI. Déplacement inclus dans un rayon de 100 km autour de Périgueux.

Ce module apporte un cadrage opérationnel et pédagogique. Il ne constitue pas une consultation juridique et ne se substitue pas à l'avis d'un avocat ou d'un délégué à la protection des données. La charte produite doit être relue par votre conseil avant diffusion.